



bellengreville
Val des dunes

MAIRIE DE BELLENGREVILLE
10 rue Léonard Gille
14370 BELLENGREVILLE
Tél : 02.31.23.68.38
contact@mairie-bellengreville.fr

Service périscolaire
Responsable: Lydie GARNIER
Tél: 07 60 19 85 21
lydie.garnier@mairie-bellengreville.fr

R.P.I BELLENGREVILLE - VIMONT
DOSSIER D'INSCRIPTION
AUX SERVICES PERISCOLAIRES

Année scolaire 2020 / 2021

Dossier d'inscription à remettre dûment rempli, accompagné des justificatifs obligatoires, à la Mairie de Bellengreville

avant le 03/08/2020

Important : Toute inscription remise directement à l'école ne pourra être prise en compte.

Je soussigné(e).....

Domicilié(e) à:(adresse complète).....

Téléphone:..... Portable : M.....MME.....

Email :.....

Demande l'inscription de l'enfant

NOM:.....PRENOM:.....

Né(e) le.....à.....

Classe (2020/2021):Enseignant :.....

J'accepte que les encadrants prennent des photos de mon enfant et que celles-ci soient diffusées dans la presse, le site internet ou les bulletins municipaux suite aux activités réalisées lors des temps périscolaires.

A la garderie

Au restaurant scolaire

Mon enfant déjeunera:

○ de manière régulière:

- | | | | | | |
|---------------------|--------------------------|--------|-----|--------------------------|----------|
| 1 jour par semaine | <input type="checkbox"/> | cocher | } → | <input type="checkbox"/> | lundi |
| 2 jours par semaine | <input type="checkbox"/> | les | | <input type="checkbox"/> | mardi |
| 3 jours par semaine | <input type="checkbox"/> | jours | | <input type="checkbox"/> | jeudi |
| 4 jours par semaine | <input type="checkbox"/> | | | <input type="checkbox"/> | vendredi |

○ de manière occasionnelle

○ Je m'engage à informer la Mairie de tout changement de fréquentation de mon enfant au restaurant scolaire, au plus tard la veille avant 10 heures ou le vendredi avant 10H00 pour une modification le lundi et le mardi avant 10H00 pour une modification le jeudi.

Tout repas non décommandé sera facturé et toute présence non prévue sera majorée de 2.00€uros.



Informer obligatoirement par mail à l'adresse lydie.garnier@mairie-bellengreville.fr

ou SMS au 07 60 19 85 21

○ Contre-indication médicale ou recommandation spécifique liées à l'état de santé de l'enfant

.....
.....
.....

○ Allergie alimentaire (**joindre *obligatoirement* une ordonnance médicale**):.....

○ Je joins la fiche sanitaire **complétée** et **signée** (**indispensable**).

○ Existence d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé): OUI NON

○ J'autorise les responsables du service périscolaire à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

○ Je demande, si l'état de santé de mon enfant le nécessite, qu'il soit fait appel au Docteur.....
de Tél..... et **autorise en cas d'urgence** le transport de mon enfant au CHU de CAEN.

○ Personnes à appeler en cas d'urgence (**à défaut** de pouvoir joindre les représentants légaux) :

Nom/Prénom.....Tél.....

Nom/Prénom.....Tél.....

J'atteste que mon enfant est assuré pour dommages causés ou subis (joindre obligatoirement une photocopie de l'attestation d'assurance).

Compagnie et numéro de
police:.....

Paiement :

Je souhaite régler la facture par prélèvement automatique: OUI NON

Renseignements divers:

Père :

Nom:..... Prénom:.....

Date de naissance:...../...../..... Situation de famille:.....

Profession:.....

Employeur du père:Tél professionnel :
.....

Adresse de l'employeur:
.....

Numéro allocataire à la CAF:

Mère :

Nom:..... Prénom:.....

Date de naissance:...../...../..... Situation de famille:.....

Profession:.....

Employeur de la mère:Tél professionnel:
.....

Adresse de l'employeur:
.....

Numéro allocataire à la CAF:

Famille d'accueil:

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Tél:Portable :

Mail :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires joint au présent dossier, être en accord avec ce règlement et m'engage à le respecter et le faire respecter par mon enfant.

J'atteste avoir pris connaissance de la note informative quant à l'assurance scolaire.

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur le Maire de Bellengreville. Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription aux services périscolaires. Les destinataires des données sont le service administratif de la commune et le Trésor Public. Les données ainsi recueillies sont conservées pendant 5 ans.

En vertu du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire de Bellengreville, Hôtel de Ville, 10 rue Léonard GILLE 14370 BELLENGREVILLE.

A,

le/...../.....

Signature du représentant légal

(précédée de la mention Lu et approuvé)*



bellengreville
Val des dunes

MAIRIE DE BELLENGREVILLE

10 rue Léonard Gille

14370 BELLENGREVILLE

Tél : 02.31.23.68.38

contact@mairie-bellengreville.fr

Règlement financier et contrat de prélèvement automatique des factures de cantine et garderie

Entre le bénéficiaire:

Nom/Prénom:.....
.....

Adresse:.....
....

Code postal:..... Ville:.....

Et la commune de Bellengreville, représentée par Monsieur Dominique Piat, Maire, agissant en vertu de la délibération du 22/10/2010 définissant les modalités du système de prélèvement des factures de restauration scolaire et de garderie.

Il est convenu ce qui suit:

Article 1: Les bénéficiaires des services de la restauration scolaire et de la garderie peuvent régler leurs factures **par prélèvement automatique** pour ceux ayant souscrit un contrat de mensualisation **ou par carte bleue sur internet (www.tipi.budget.gouv.fr)**. **Il est aussi possible de régler en espèces, par chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du Trésor Public et accompagné du talon détachable de l'avis de somme à payer (sans le coller, ni l'agrafer) et adressé à la trésorerie.

Article 2: Les tarifs des services périscolaires sont votés par le Conseil Municipal et peuvent faire l'objet d'une revalorisation annuelle (délibération du 2 mai 2017 et délibération du 28 mai 2018).

Article 3: Le bénéficiaire optant pour le prélèvement automatique recevra le 10 de chaque mois un avis d'échéance indiquant le montant et la date du prélèvement à effectuer sur son compte. Le montant du prélèvement est fonction du nombre de repas effectivement pris le mois précédent et/ou du nombre de jours de fréquentation à la garderie.

Article 4: Le bénéficiaire qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès de la commune, le remplir et le retourner accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal au minimum 30 jours avant la date de prélèvement. Le bénéficiaire qui change d'adresse doit également avertir sans délai la Mairie de Bellengreville.

Article 5: Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du bénéficiaire, il ne sera pas représenté. Un appel à régularisation lui sera adressé pour le règlement du montant de la facture

initiale augmenté des frais de rejet. La régularisation interviendra uniquement par chèque bancaire ou par règlement en espèces directement auprès de la trésorerie de Troarn.

Article 6: Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs de prélèvement pour le même bénéficiaire. Il lui appartiendra alors de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire. Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe la Mairie de Bellengreville par lettre simple et aura soin d'en informer également sa banque.

Article 7: Tous renseignements ou contestations doivent être adressés par courrier à la Mairie de Bellengreville, 10 rue Léonard Gille 14370 Bellengreville ou par mail à l'adresse contact@mairie-bellengreville.fr. Les débiteurs s'engagent à procéder à l'acquittement de la facture sans modification aucune de son montant, même si celui-ci fait l'objet d'une contestation. La régularisation interviendra alors le mois suivant après discussion avec les services de la Mairie de Bellengreville.

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur le Maire de Bellengreville. Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription aux services périscolaires. Les destinataires des données sont le service administratif de la commune et le Trésor Public. Les données ainsi recueillies sont conservées pendant 5 ans.

En vertu du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire de Bellengreville, Hôtel de Ville, 10 rue Léonard GILLE 14370 BELLENGREVILLE.

A Bellengreville, le/...../.....

Signature:

R.P.I BELLENGREVILLE – VIMONT

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

A. RESTAURATION SCOLAIRE

1- Inscriptions

Les inscriptions ne pourront être effectives que si les paiements de l'année précédente sont soldés.

Les inscriptions à la restauration scolaire et à la garderie, pour l'année 2020-2021, sont reçues en Mairie de Bellengreville. Les repas sont cuisinés sur place par un prestataire extérieur et sont facturés à la commune. **Il convient donc de prévenir au plus tard la veille avant 10 heures (le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi)** si vous souhaitez inscrire votre enfant.

Si la Commune n'est pas prévenue ou si elle est prévenue trop tard, une majoration de 2 €uros sera exigée.

2- Tarifs

L'inscription régulière est différenciée de l'inscription occasionnelle.

Inscription régulière (1,2,3 ou 4 jours par semaine)	
Un enfant	4,09€uros
Deux enfants (tarif par enfant)	3,68€uros
Trois enfants (tarif par enfant)	3,47€uros
Enfant bénéficiant d'un PAI	1.5€uro
Inscription occasionnelle	
Un enfant	4,60€uros
Deux enfants (tarif par enfant)	4,14€uros
Trois enfants (tarif par enfant)	3,91€uros

Lorsqu'un enfant fait l'objet d'un PAI, la dégressivité n'est pas appliquée au reste de la fratrie.

La déclaration d'inscription précisant la fréquentation au restaurant scolaire servira de base de calcul pour la facturation. Toute modification de la fréquentation renseignée sur le dossier d'inscription doit être signalée à la Mairie de Bellengreville au moins une semaine à l'avance.

3- Paiement

Le paiement est exigible mensuellement. Le règlement des sommes dues est possible selon différentes modalités précisées dans le règlement financier ci-joint (nous consulter pour plus d'informations). En cas de non-paiement, **le recouvrement forcé des sommes dues sera directement effectué par de la Trésorerie de Troarn.**

Au vu des nombreux impayés, vous ne pourrez pas, à la rentrée prochaine, inscrire vos enfants sans avoir acquitté les sommes restant dues de l'année précédente. Les dossiers d'inscription devront être

remis en Mairie (ou dans la boîte aux lettres) impérativement avant la date fixée (voir dossier inscription). Dans le cas contraire, l'enfant ne pourra pas être admis à la restauration scolaire (décision du Conseil Municipal du 09/06/2011).

4- Absences

En cas d'absence, pour quelque motif que ce soit, le repas reste dû sauf si la Commune a été prévenue au plus tard la veille avant 10 heures (le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi) par SMS au 07 60 19 85 21 ou par mail à l'adresse lydie.garnier@mairie-bellengreville.fr.

En cas d'absence prolongée et non signalée, la totalité des repas non pris reste due.

5- Capacité d'accueil

La capacité d'accueil de la salle de restauration est de 148 personnes. Pour des raisons de sécurité, si la capacité maximum est atteinte, la commune peut être amenée à refuser une inscription occasionnelle (décision du Conseil Municipal du 19/08/2013).

B. GARDERIE

1- Inscriptions

Les inscriptions à la garderie pour l'année 2020-2021 sont reçues en Mairie. Les inscriptions ne pourront être effectives que si les paiements de l'année précédente sont soldés.

2- Horaires

La garderie est ouverte tous les jours scolaires, le matin de 7H00 à 8H50 et le soir de 16H30 à 18H30. Si ces horaires ne sont pas respectés, une majoration de 2€uros par quart d'heure supplémentaire de garde sera exigée. En cas de retard, prévenir impérativement la garderie au 07 60 19 85 21.

3- Tarifs

Le tarif applicable pour la rentrée scolaire 2020-2021 est:

- 2.40 €uros pour une garderie du matin **ou** du soir
- 3.50 €uros pour une garderie du matin **et** du soir.

4- Paiement

Le paiement est exigible mensuellement. Le règlement des sommes dues est possible selon différentes modalités précisées dans le règlement financier ci-joint (nous consulter pour plus d'informations). En cas de non-paiement, le recouvrement forcé des sommes dues sera directement effectué par de la Trésorerie de Troarn.

5- Responsabilité

Garderie du matin: Les parents devront emmener leur(s) enfant(s) jusqu'à la garderie et signer le registre de présence. La commune se dégage de toute responsabilité si le registre n'a pas été signé par les parents.

Garderie du soir: Les parents devront venir rechercher leur(s) enfant(s) dans la garderie et signer le registre de présence. La commune se dégage de toute responsabilité si le registre n'a pas été signé par les parents.

C. DISCIPLINE

Quel que soit le moment pendant lequel l'enfant est placé sous la responsabilité de la Mairie (garderie et/ou restauration scolaire), il doit se montrer discipliné tant sur le lieu que sur le trajet pour y aller ou au retour. Il doit respecter ses camarades, le personnel et ne rien endommager. **Il lui est interdit de quitter tous ces services périscolaires sauf avec l'accord écrit des parents préalablement remis à la responsable du service périscolaire ou en Mairie.**

La surveillance des enfants est assurée par des agents territoriaux placés sous la responsabilité du Maire. Pour toute remarque ou observation concernant le fonctionnement des services périscolaires, les parents doivent s'adresser en priorité à la responsable du service périscolaire par téléphone au **07 60 19 85 21** ou par mail à l'adresse lydie.garnier@mairie-bellengreville.fr.

Nous rappelons qu'il est interdit d'apporter des jouets personnels pendant le temps périscolaire (garderie et/ou restauration scolaire).

Suite aux nombreuses difficultés de discipline rencontrées pendant l'année 2012-2013, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une échelle de sanctions proposées par la commission des affaires scolaires (délibération du 03/07/2013).

Niveau 1	Avertissement écrit, mise à l'écart ponctuelle
Niveau 2	Manger au premier service
Niveau 3*	Travail d'intérêt collectif: nettoyage des tables, de la salle de garderie, aide au rangement...
Niveau 4*	Exclusion des services périscolaires pendant 2 jours
Niveau 5*	Exclusion des services périscolaires pendant une semaine
Niveau 6*	Exclusion définitive des services périscolaires

** A partir du niveau 3, la Commune adressera un courrier d'information aux parents.*

Pour les petites "bêtises", un système de croix a été mis en place pour prévenir l'enfant qu'il doit respecter les règles. Si le problème est plus important ou récurrent, l'enfant se verra recevoir un mot à faire signer par ses représentants légaux.

E. SIGNATURE

La déclaration d'inscription qui vaut acceptation du règlement doit être impérativement signée par les représentants légaux de l'enfant pour que celui-ci soit accueilli aux services périscolaires. Tout refus de signature entraîne la non inscription de l'enfant.

A, le...../...../.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Le Maire



bellemeville
Val es dunes

R.P.I BELLEMEVILLE - VIMONT
FICHE SANITAIRE DE LIAISON
ACCUEIL PERISCOLAIRE

MAIRIE DE BELLEMEVILLE
10 rue Léonard Gille
14370 BELLEMEVILLE
Service périscolaire
Responsable: Lydie GARNIER
Tél: 07 60 19 85 21
lydie.garnier@mairie-bellemeville.fr

A. VACCINATIONS

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance:/...../.....

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diptérie				BCG	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
ou DT Polio				Coqueluche	
ou Tétracoq				Autres (préciser)	

Si l'enfant n'est pas à jour des vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

B. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Existence d'un P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) : OUI NON
(si oui, joindre obligatoirement une copie du protocole)

Porter ici toute information jugée utile concernant le PAI
.....
.....
.....
.....
.....

Traitement médical particulier	
Maladies déjà contractées	<i>(facultatif)</i>
Rubéole	
Varicelle	
Angine	
Rhumatisme Articulaire Aigü	
Scarlatine	
Coqueluche	
Otite	
Rougeole	
Oreillons	
Allergies	
Asthme	
Médicamenteuses	
Alimentaires	
Autres	
Autres renseignements	
Port de lunettes	
Port de lentilles	
Port de prothèse auditive	
Port d'un appareil dentaire	
Autres ...	

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisations, opérations, rééducation, etc.) en précisant les précautions à prendre :

.....
.....
.....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'encadrement à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou d'un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur le Maire de Bellengreville. Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription aux services périscolaires. Les destinataires des données sont le service administratif de la commune et le Trésor Public. Les données ainsi recueillies sont conservées pendant 5 ans.

En vertu du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire de Bellengreville, Hôtel de Ville, 10 rue Léonard GILLE 14370 BELLENGREVILLE.

Date:

Signature: